

RÈGLEMENT INTERNE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2019/2020

Les services de transport relèvent de la compétence de la CASA- Envibus. La mairie de Châteauneuf œuvre à ce que ce service soit de qualité et veille à son bon déroulement. La préoccupation majeure en matière de transport scolaire est de garantir la sécurité de tous. Elle dépend de la connaissance et de l'application des règles de vie et du comportement de chacun.

C'est l'objectif de ce règlement interne.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES DISPONIBLES SUR LA COMMUNE SONT LES SUIVANTS :

- Bus Grand Dauphin Violet : École de Châteauneuf/ Le Riou (7h30-8h30 et 16h30-17h30)
- Bus Ecureuil Brun (petit car) : Quarantier/ École de Châteauneuf (7h30-8h15 et 16h30-17h15)

L'inscription aux transports scolaires est conditionnée à un usage régulier du service.

Toute modification de la demande initiale doit se faire auprès du service scolaire en mairie ou à l'adresse suivante : ***service.ecoles@mairie-chateauneuf.fr***

POUR UNE VIE HARMONIEUSE EN COLLECTIVITE ET POUR LEUR SECURITE, NOUS DEMANDONS AUX ENFANTS DE RESPECTER CES REGLES DE VIE :

- Se ranger 2 par 2 à leur appel
- Être attentif à ne pas pousser ses camarades dans le rang
- Préparer sa carte de transport
- Avant l'entrée dans le car, mettre son cartable devant face poitrine et non sur le dos pour la montée du car (risque de perte d'équilibre et chute en arrière)
- Badger sa carte de transport scolaire
- S'asseoir pieds au sol avec cartable entre les jambes et attacher sa ceinture de sécurité jusqu'à entendre le CLIC (à la place de son choix).
- Ne rien sortir de son cartable pendant le trajet (les objets peuvent représenter un danger pour le conducteur)
- Il n'est pas permis de manger dans le car (consigne demandée par la TCAVL)
- Comportement attendu : discuter à voix normale sans cris, garder une bonne posture pour éviter des incidents (lésions de la tête, des membres, chutes...)
- **SURTOUT** ne pas se retourner. La tête des enfants doit rester bien droite (dispositif de sécurité en cas de freinage ou d'accident)
- Sortir du car selon les consignes de l'exercice d'évacuation

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Pendant tout le trajet, chaque élève doit être assis et ne peut se déplacer dans le bus. Il ne détache sa ceinture et ne quitte sa place qu'au moment de la descente et après l'arrêt complet du véhicule.

Chaque élève doit se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité générale à l'intérieur du véhicule.

IL EST INTERDIT NOTAMMENT :

- De parler au conducteur, sans motif valable
- De crier ou de projeter quoi que ce soit
- De toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours
- De se pencher en dehors du siège, côté couloir

AUTRES MODALITES DE SECURITE :

Exercice d'évacuation:

- L'évacuation commence par les enfants assis côté couloir en partant du fond du bus. Chacun se lève en se positionnant alternativement en quinconce.
- Quand les premiers sont sortis, l'enfant côté fenêtre se positionne sur le siège couloir et procède selon le même déroulement.
- Deux sorties sont possibles : une porte arrière et une porte avant, automatisées.
- L'ordre d'évacuation est donné par l'Animatrice Périscolaire (AP) et le Chauffeur

DIVERS :

Les sacs et cartables ne doivent pas être placés dans le couloir de circulation, ni devant l'accès à la porte. Le service de transport scolaire n'est pas responsable des objets personnels que l'enfant transporte avec lui.

En cas d'accident, l'accompagnatrice fait appel aux services de secours et avise les parents par téléphone. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche.

ANNULATION D'UN RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le service ne sera pas exécuté :

- Si les conditions météorologiques, suite à un bulletin d'alerte météo France (verglas, neige, tempête..) préconisent l'arrêt des transports en commun
- Ou sur décision préfectorale

En cas de problème mécanique du car ou d'indisponibilité du chauffeur; le service sera rétabli dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation d'un ramassage, les familles seront averties au plus tôt par téléphone (SMS).

Les numéros de téléphone des accompagnatrices à appeler **en cas d'urgence** sont les suivants:

- Pour le car DAUPHIN VIOLET : **06 33 01 10 20**
- Pour l'ECUREUIL BRUN : **07 72 05 92 16**

Les consignes contenues dans le règlement doivent être parfaitement connues des utilisateurs du transport scolaire. Les parents sont responsables d'expliquer à leurs enfants les règles de sécurité et de leur apprendre à s'y conformer.